



Conseil communal

Séance du 18 décembre 2017

FINANCES - Décision du Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ du 22 novembre 2017 - Tutelle Spéciale d'approbation - Examen - Décision.

Référence : CC/17/13/6

Présences : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. François DEVILLERS, ALEV Nebih, ~~DENEUFBOURG Jean-Charles~~, MATTIA Gerardo, Échevins, M. FACCO Giorgio, Président du CPAS, Melle Cynthia PERNIAUX, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mme MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, ~~GHEVALIER Logan~~, ENGIN Bernard, BONNECHÈRE Thierry, M. CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, MENCACCINI Valeria, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu la Loi du 08 juillet 1976 Organique des Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.), notamment modifiée par le Décret Wallon du 23 janvier 2014, et plus précisément l'article 112bis de la Loi ;

Vu le Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) et son article 1122-30 stipulant que le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu la Circulaire du 28 février 2014 relative à la Tutelle sur les actes des Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.) et relative aux pièces justificatives ;

Considérant que le C.P.A.S. de MORLANWELZ doit se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (AG) de l'Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut (IDEA) du mercredi 20 décembre 2017 ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Directeur Général de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

DÉCIDE

À l'unanimité :

Article 1er. - D'approuver la décision n° 6 du Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ du 22 novembre 2017 qui approuve :

- l'évaluation 2017 du Plan Stratégique IDEA 2017-2019 ;
- les propositions relatives à la fixation de la rémunération des Vice-Présidents et Présidents de comités de gestion de secteur à dater du 1er janvier 2018 ;
- la modification relative à la composition du Conseil d'Administration à savoir : la désignation de Mme Isabelle MARCQ, Conseillère Provinciale, en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein du Conseil d'Administration, en remplacement de Mme Isabelle GALANT.

Article 2. - De transmettre la présente délibération au Président du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ.

En séance, le 18 décembre 2017
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,
Christian MOUREAU